Bureau confédéral- 33 rue des vignoles 75020 Paris contact@cnt-f.org

Communiqué du 04 décembre 2016

Scrutin syndical dans les TPE : l'Etat et le patronat ont déjà choisi le résultat !

Suite à l'annonce du report de la mesure d'audience des organisations syndicales dans les TPE, la CNT tient à dénoncer les manœuvres qui conduisent aujourd'hui à biaiser complètement le scrutin à venir. Nous rappelons tout d'abord que ce scrutin devait se dérouler initialement du 28 novembre au 12 décembre, et que c'est la Ministre du Travail, Myriam El Khomri, qui a décidé le report en raison de la procédure juridique en cours et initiée par la CGT contre le Syndicat des Travailleurs Corses (STC) et le LAB au Pays Basque.

A ce titre la CNT tient tout d'abord à dénoncer l'attitude de la CGT, qui use aujourd'hui de tous les moyens possibles pour conserver son hégémonie avant même l'élection, au détriment des organisations qui remettent en question ses stratégies syndicales. La CNT considère que la fronde juridique que mène la CGT actuellement contre certaines organisations syndicales est bien politique et s'oppose totalement aux intérêts directs travailleur.ses. En effet, les organisations syndicales sont des outils de la classe ouvrière et les travailleur.se.s doivent pouvoir choisir eux-mêmes et elles-mêmes et librement quels sont leurs outils de luttes, que ce soit en Corse, au Pays basque, ou ailleurs.

D'autre part la CNT tient à interpeller le ministère du travail sur le fait que ce report porte un préjudice conséquent aux organisations syndicales candidates et notamment aux plus modestes. En reportant le scrutin, c'est tout le matériel syndical de ces organisations - des milliers d'affiches, d'autocollants, de tracts - qui a été rendu caduque (dates erronées) après avoir été financé par les cotisations des travailleur.se.s adhèrent.es à ces organisations. La CNT exige donc du ministère du travail qu'il prenne entièrement à sa charge le préjudice financier occasionné par sa décision de report.

De plus, la CNT tient à exprimer sa surprise quant à la répartition de l'aide financière versée aux organisations candidates pour réaliser leur campagne. En effet, pour certaines organisations le montant de cette allocation est plus de 50 fois supérieure à ce qui a été versé à d'autres. Interpellée à ce sujet par la CNT lors de la dernière commission

nationale des opérations de vote, la Direction Générale du Travail nous a répondu que ce sont les organisations syndicales représentatives qui avaient bénéficié de l'allocation la plus importante.

Réponse qui nous laisse dubitatives, dans la mesure où c'est théoriquement l'élection dans les TPE qui est censée juger de la représentativité ou non des organisations syndicales, mais également parce que certaines organisations syndicales non représentatives sur le plan national et interprofessionnel font également partie des organisations les mieux loties! Le ministère du travail a donc visiblement déjà choisi ses interlocuteurs syndicaux, avant même l'expression des travailleur.se.s!

Enfin la CNT dénonce le choix des nouvelles dates de l'élection TPE, qui se déroulera donc du 30 décembre au 13 janvier, c'est à dire, pendant les fêtes de fin d'année; période où de nombreux travailleurs.se.s seront en congés, afin de jouir d'un repos on ne peut plus mérité.

La CNT constate donc qu'entre l'attitude déloyale de la CGT vis à vis de certaines organisations syndicales et le report du scrutin et ses différentes conséquences, ainsi que la discrimination financière opérée par l'État vis à vis des différents candidats, tout est aujourd'hui fait pour que l'élection dans les TPE se tienne au détriment des travailleur.se.s eux-elles mêmes.

Et ce d'autant plus que les salariés des TPE éprouvent la plus grande difficulté à pouvoir s'organiser collectivement avec un droit syndical inexistant dans ces entreprises. En somme, ils ne sont plus libres de se syndiquer et ne sont plus libres de leurs choix de vote.

C'est dans ce contexte que la CNT rappelle qu'au-delà de cette élection, **c'est bien en menant un syndicalisme de combat** que les travailleur.se.s des TPE et les salarié.es des particuliers gagneront des conditions de travail décentes, des emplois stables et justement rémunérés, une véritable protection sociale et feront respecter leur dignité au travail. Si le scrutin du 30 décembre au 13 janvier sera l'occasion pour les travailleur.se.s d'envoyer un signal fort à l'Etat et au patronat en soutenant un syndicalisme de combat, **nous rappelons que c'est bien en s'organisant et en luttant que la classe populaire pourra s'émanciper de ceux qui la dominent.**